

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^{ts} : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^{ts} : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
RÉCLAMES — 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS						
Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste				
CAHORS. — D.	6 ^h 25	12 ^h 50	6 ^h 19	PARIS. — D.	8 ^h 20	7 ^h 45	CAHORS. — D.	4 ^h 42	11 ^h 11	5 ^h 25	TOULOUSE. D.	5 ^h 40	9 ^h 14	2 ^h 30	CAHORS. — D.	7 ^h 40	11 ^h 30	5 ^h 10	PARIS. — D.	8 ^h 20	7 ^h 45	CAHORS. — D.	4 ^h 42	11 ^h 11	5 ^h 25	
Mercus.	6 ^h 41	1 ^h 14	6 ^h 19	— Express.	8 ^h 20	7 ^h 45	Sept-Ponts.	4 ^h 53	11 ^h 11	5 ^h 37	Cabessut, halte	7 ^h 48	11 ^h 41	2 ^h 30	CAPDENAC. D.	7 ^h 45	11 ^h 30	5 ^h 10	—	8 ^h 20	7 ^h 45	Lamadaineine.	7 ^h 55	11 ^h 45	5 ^h 21	
Parnach.	6 ^h 54	1 ^h 26	6 ^h 28	BORDEAUX.	5 ^h 45	3 ^h 15	Cieillac.	5 ^h 11	11 ^h 29	5 ^h 57	Arcambal.	8 ^h 11	12 ^h 4	5 ^h 28	—	8 ^h 11	12 ^h 4	5 ^h 28	—	8 ^h 11	12 ^h 4	5 ^h 28	Tolrac.	8 ^h 10	12 ^h 38	5 ^h 34
Luzsch.	7 ^h 3	1 ^h 34	6 ^h 44	M.-Libos. — D.	8 ^h 40	3 ^h 15	Lalbenque.	5 ^h 20	11 ^h 30	6 ^h 25	Montauban. D.	7 ^h 25	10 ^h 35	4 ^h 40	—	8 ^h 11	12 ^h 4	5 ^h 28	—	8 ^h 11	12 ^h 4	5 ^h 28	Monthun, hal.	8 ^h 20	12 ^h 39	5 ^h 43
Castelfranc.	7 ^h 18	1 ^h 47	6 ^h 44	Funel.	8 ^h 45	3 ^h 15	Montpezat.	5 ^h 21	11 ^h 30	6 ^h 25	Fonneuve.	7 ^h 40	10 ^h 49	4 ^h 54	—	8 ^h 11	12 ^h 4	5 ^h 28	—	8 ^h 11	12 ^h 4	5 ^h 28	Cajarc.	8 ^h 31	12 ^h 32	5 ^h 59
Puy-l'Évêque.	7 ^h 31	1 ^h 59	6 ^h 58	Sotirac-Touzac	9 ^h 10	3 ^h 15	Borredon.	5 ^h 21	11 ^h 30	6 ^h 25	Saint-Géry.	8 ^h 18	12 ^h 38	5 ^h 44	—	8 ^h 11	12 ^h 4	5 ^h 28	—	8 ^h 11	12 ^h 4	5 ^h 28	Calvignac, hal.	8 ^h 45	1 ^h 5	6 ^h 9
Duravel.	7 ^h 43	2 ^h 8	7 ^h 18	Buravel.	9 ^h 10	3 ^h 15	Causade.	5 ^h 21	11 ^h 30	6 ^h 25	St-Cirg, halte.	8 ^h 42	1 ^h 5	6 ^h 9	—	8 ^h 11	12 ^h 4	5 ^h 28	—	8 ^h 11	12 ^h 4	5 ^h 28	St-Martin-Lab.	8 ^h 54	1 ^h 26	6 ^h 18
Sotirac-Touzac	7 ^h 53	2 ^h 18	7 ^h 18	Puy-l'Évêque.	9 ^h 19	3 ^h 15	Realville.	6 ^h 5	12 ^h 26	7 ^h 8	Calvignac, hal.	9 ^h 4	1 ^h 44	6 ^h 26	—	8 ^h 11	12 ^h 4	5 ^h 28	—	8 ^h 11	12 ^h 4	5 ^h 28	St-Cirg, halte.	9 ^h 3	1 ^h 36	6 ^h 31
Funel.	8 ^h 6	2 ^h 29	7 ^h 32	M.-Libos. — A.	8 ^h 13	2 ^h 35	Albias.	6 ^h 13	12 ^h 34	7 ^h 18	Cajarc.	9 ^h 17	2 ^h 10	6 ^h 41	—	8 ^h 11	12 ^h 4	5 ^h 28	—	8 ^h 11	12 ^h 4	5 ^h 28	Conduché.	9 ^h 25	2 ^h 22	6 ^h 55
M.-Libos. — A.	8 ^h 13	2 ^h 35	7 ^h 39	Gastelfranc.	9 ^h 34	4 ^h 3	Fonneuve.	6 ^h 22	12 ^h 43	7 ^h 28	Monthun, hal.	9 ^h 33	2 ^h 24	6 ^h 51	—	8 ^h 11	12 ^h 4	5 ^h 28	—	8 ^h 11	12 ^h 4	5 ^h 28	Saint-Géry.	9 ^h 25	2 ^h 22	6 ^h 55
BORDEAUX.	3 ^h 51	8 ^h 11	4 ^h 43	Luzsch.	9 ^h 47	4 ^h 3	Montauban. A.	6 ^h 39	1 ^h 9	7 ^h 45	Tolrac.	9 ^h 44	2 ^h 45	7 ^h 1	—	8 ^h 11	12 ^h 4	5 ^h 28	—	8 ^h 11	12 ^h 4	5 ^h 28	Vers.	9 ^h 34	2 ^h 35	7 ^h 5
PARIS — Ar. 11	46 ^h 4	37 ^h 2	48	Parnach.	9 ^h 57	4 ^h 3	BORDEAUX.	10 ^h 40	6 ^h 05	»	Cieillac.	9 ^h 49	12 ^h 18	6 ^h 24	—	8 ^h 11	12 ^h 4	5 ^h 28	—	8 ^h 11	12 ^h 4	5 ^h 28	Arcambal.	9 ^h 44	2 ^h 56	7 ^h 12
Train 976 pour Bordeaux, via Périgueux, sans augmentation de prix.				Mercus.	10 ^h 9	4 ^h 38	TOULOUSE. A.	8 ^h 46	3 ^h 55	»	Sept-Ponts.	10 ^h 2	12 ^h 30	6 ^h 36	—	8 ^h 11	12 ^h 4	5 ^h 28	—	8 ^h 11	12 ^h 4	5 ^h 28	Cabessut, halte.	9 ^h 56	3 ^h 9	7 ^h 22
				CAHORS. — A.	10 ^h 25	4 ^h 56	CAHORS. — A.	10 ^h 12	12 ^h 37	»	CAHORS. — A.	10 ^h 12	12 ^h 37	6 ^h 43	—	8 ^h 11	12 ^h 4	5 ^h 28	—	8 ^h 11	12 ^h 4	5 ^h 28	CAHORS. — A.	10 ^h 6	3 ^h 20	7 ^h 31

Cahors, le 2 Février.

NOUVELLES POLITIQUES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 31 janvier

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Floquet.

Après la lecture du procès-verbal, M. Dautresme, ministre du commerce, dépose sur le bureau de la Chambre le rapport adressé au président de la République concernant les travaux et les comptes de l'Exposition de 1889.

M. Amagat monte à la tribune. L'orateur commence par déclarer que parmi les divers projets de la commission, il en est un qu'il accepte pleinement dans son principe et dans son application. C'est la suppression du privilège des bouilleurs de cru.

Quant à la réforme de l'impôt successoral, il consisterait à baser l'impôt non plus sur la succession brute, mais sur la succession déchargée de ses charges.

L'orateur estime qu'elle est d'une application difficile, qu'elle ferait subir de grosses pertes au trésor et que le rapport sur cette question a mérité le repos des bibliothèques publiques (rires).

M. Amagat approuve le projet du gouvernement en ce qui concerne la législation des sucres ; enfin, il demande à la Chambre de débarrasser le projet des réformes qu'il contient et de le renvoyer à la commission qui en apportera un autre destiné à servir d'amorce à la discussion du budget.

M. Peytral, président de la commission du budget, répond que la conclusion du discours de M. Amagat serait qu'il faut créer 6,000,000 francs d'impôt nouveau. Cependant, personne ne formule cette conclusion et la Chambre toute entière s'en tient à ce programme : ni emprunt, ni impôt nouveau. Le budget de 1887 constitue une limite extrême qui ne doit pas être dépassée c'est à quoi s'est attachée la commission et elle y est parvenue.

Répondant aux attaques dirigées contre les réformes proposées par la commission, M. Peytral dit que ces réformes sont de nature à produire le meilleur effet sur le budget de 1889 plus encore que sur le budget de 1888.

L'orateur dit que les réformes proposées sont des dégrèvements par compensation. C'est ainsi qu'à côté de la suppression du privilège des bouilleurs de cru on place la suppression de l'impôt sur les boissons et qu'à côté de la distraction du passif des successions il y a le relèvement des droits sur l'actif.

En terminant, le président de la commission du budget invite les républicains à s'unir pour faire des réformes fiscales.

M. Ribot dit que la politique que le pays désire, ce n'est pas une politique de dégrèvement ; c'est une politique de sincérité et de lumière. Il faut dire la vérité au pays et ne pas s'attarder dans cette formule : ni impôt, ni emprunt, alors que les dépenses extraordinaires ne sont payées que sur l'emprunt. Si les impôts sont nécessaires, il faut le dire franchement. L'orateur constate que la situation financière s'améliore.

Ce relèvement de la situation financière a été sensible en 1887, malgré les bruits de guerre ; mais nous sommes encore loin des périodes prospères que nous avons connues et dont les folles dépenses nous ont depuis longtemps fait sortir pour revenir à l'ère des vaches grasses. Les économies bonnes en soi seraient insuffisantes, car c'est illusion de croire qu'on peut réduire les dépenses de 2 ou 300 millions.

Et M. Ribot démontre longuement que, notamment dans les ministères de la justice et de la guerre, aucune réduction ne serait possible et qu'au contraire de nouvelles augmentations sont à prévoir pour la guerre et l'instruction publique. Ce qui est très menaçant aussi, c'est l'existence des budgets d'emprunt. On fait dépenser par les compagnies, par le Crédit foncier, par les communes, des sommes considérables dont les annuités retombent finalement à la charge de l'Etat. C'est pour l'exécution de grands travaux qu'on procède aussi. Qu'on ait donc le courage de réduire ces travaux au strict nécessaire.

En terminant, M. Ribot se prononce contre le nouvel impôt sur les successions proposé par la commission. Il juge également un mauvais précédent le dégrèvement sur les vins. A un moment où le budget plie sous le fardeau, adopter de telles réformes ce serait sacrifier, en même temps que nos finances, l'avenir de notre pays.

M. Ribot a fini. On décide de renvoyer à la prochaine séance la suite du débat et de fixer cette séance à jeudi, malgré les réclamations de quelques infatigables qui voudraient qu'on siègeât demain.

M. Basy demande à la Chambre de tenir les vendredis une séance qui serait spécialement consacrée aux propositions intéressant les ouvriers.

Mais il importe d'abord de finir le budget, déclare M. Tirard.

Soit, reprend M. Basy ; je retire ma proposition. Mais que le principe de la séance du vendredi soit établi !

M. Floquet fait observer qu'il sera temps jeudi de se prononcer sur ce point.

La séance est levée à 5 heures 5.

L'affaire Vigneau. — La cour de cassation vient de rendre son arrêt. Elle inflige à M. Vigneau la censure simple.

C'était la peine disciplinaire la plus faible qu'elle pût infliger.

La délibération a été très longue, car la cour a longtemps hésité à frapper M. Vigneau. Du reste, les considérants insistent sur la bonne foi et la probité professionnelle du magistrat incriminé.

L'incident de Damas. — M. de Montebello a reçu pleins pouvoirs pour régler l'incident de Damas, directement avec la Sublime Porte.

L'ambassadeur de France a déjà fait comprendre au grand-vizir que la France s'en référait surtout, pour obtenir satisfaction, à l'équité du Sultan. Il s'est contenté d'indiquer qu'elle pouvait être cette satisfaction : ce sera probablement la révocation du gouverneur de la province.

On n'a reçu du ministère des affaires étrangères aucune indication nouvelle sur l'incident de Damas. Il est probable que les résultats de l'enquête prescrite par le gouvernement ottoman ne seront pas connus avant une huitaine de jours.

D'autre part, le National publie la dépêche suivante de Beyrouth :

« Le gouverneur de Damas a envoyé son rapport au grand-vizir, concluant à la responsabilité personnelle du chef des zaptiés. Cet officier aurait mal exécuté l'ordre qu'il avait reçu, non pas d'arrêter, mais de faire arrêter les deux Algériens.

voilà, monsieur Julian. »

Et fort satisfait de s'être si bien tiré de son récit, il salua militairement et se rassit.

— Très bien, mon cher Moucharaby, lui dit Julian avec un sourire de bonne humeur ; maintenant vous pouvez aller rejoindre vos camarades et continuer à faire des roudes, vous vous en acquittez dans la perfection.

L'ancien spahis se leva, tourna les talons et sortit, enchanté de l'effet qu'il croyait avoir produit.

— D'après ce que vient de dire ce brave soldat, reprit Julian en s'adressant à l'aventurier, je crois être certain maintenant que vous n'aviez pas de mauvaises intentions. Mais si véritablement vous désiriez me voir, pourquoi, au lieu d'escalader les murailles, n'êtes-vous pas venu tout simplement par la porte ?

— Parce que je ne voulais pas être vu, cette entrevue devant être secrète pour certaines personnes que je connais.

— Soit. Que me voulez-vous ?

— Je serai franc avec vous, Cœur-Sombre ; je veux vous rendre un service et en même temps vous proposer une affaire.

— Une affaire, à moi ?

— Ou à don Cristoval de Cardenas, ce qui, je le suppose, est à peu près la même chose.

— Parlez ! s'écria vivement don Cristoval.

— Je ne demande pas mieux, répondit l'aventurier en souriant. Mais vous le savez, senor, les affaires sont les affaires ; j'ai une dette de reconnaissance à acquitter envers le Cœur-Sombre, il est vrai, mais cela n'aurait pas suffi à me faire risquer ma vie, car c'est ma tête que je joue si je

« D'après le gouverneur, il avait le devoir de s'adresser au consul de France, et non pas le droit d'agir lui-même. »

L'assassinat de M. Barrême. — Toutes les pistes suivies jusqu'à ce jour par la police pour découvrir l'assassin de M. Barrême, le préfet de l'Eure, étant demeurées infructueuses, on pouvait croire cette affaire « classée », c'est-à-dire abandonnée. Un nouvel incident vient de se produire.

Mme veuve Barrême s'est présentée lundi chez M. Goron, chef de la police de sûreté, et lui a remis un dossier contenant des indications qui, selon elle, doivent mettre la justice sur les traces de l'assassin mystérieux. Les noms de plusieurs personnages occupent une haute situation sont désignés dans les pages écrites par Mme Barrême, comme complices ou instigateurs du crime dont son mari a été victime.

M. Goron, de concert avec M. Féron, juge d'instruction au parquet de Versailles, a ouvert une nouvelle enquête.

Un touchant incident. — On lit dans la Meurthe :

« Le tirage au sort, à Nancy, a été l'occasion d'une scène touchante. Pendant le tirage, les jeunes gens du canton ouest, réunis dans la salle de l'Université, virent arriver, pour prendre part au tirage, un jeune homme aveugle, qui était conduit par sa jeune sœur. Le conscrit paraissait très fatigué et dans une situation plus que précaire. On s'informa s'il sortait de l'hôpital ; aussitôt, un jeune étudiant, cédant à un mouvement de compassion des plus louables, prit son chapeau et fit le tour de la foule. Le jour du tirage au sort, les bourses des conscrits sont plus ou moins pleines ; les cœurs sont généreux.

Des pièces de dix, vingt et cent sous tombèrent dans le chapeau. Quant on fit le compte, il y avait 200 fr. pour le jeune couple.

« On pense s'il se confondit en remerciements. »

Un scandale à Besançon. — Les journaux de Besançon annoncent un incident scandaleux qui s'est produit samedi, à l'hôtel de ville, au cours des opérations du tirage au sort. Le fils du nommé Weill, inspecteur d'assurances, Alsacien d'origine, inscrit sur la liste des conscrits, devait ce

suis pris ; sans le vif désir que j'éprouve de retourner en Europe ; en un mot, j'ai le mal du pays ; c'est absurde, je le sais bien, mais c'est comme cela ; seulement, je veux retourner riche dans ma patrie, et je n'ai encore que des économies insuffisantes ; il me faut une somme ronde ; c'est vous dire que cela vous coûtera cher, mille onces d'or — environ 85,000 francs en monnaie française — pas un ochoavo de moins.

— Je suis riche, répondit l'haciendero ; l'argent n'est rien pour moi. Si cette affaire dont vous parlez en vaut la peine, je doublerai cette somme.

— Tope, est-ce convenu ?

— Oui. Parlez maintenant.

— Vous allez juger de l'importance de l'affaire. Je suis un des lieutenants du Mayor. J'ai reçu l'ordre de venir rôder autour de l'hacienda ; en un mot, je suis chargé de vous espionner. Est-ce clair ?

— Très clair, dit Julian en imposant d'un regard silence à l'haciendero ; seulement, ce que vous voulez nous vendre, nous le savons aussi bien que vous, et nos mesures sont prises en conséquence.

— Peut-être, fit-il avec un sourire ironique.

— A votre tour, vous allez en juger. Lisez cette lettre.

Et il la lui présenta toute ouverte.

L'aventurier prit la lettre, la lut avec une grande attention, puis la rendant au chasseur :

— Cette lettre ne vous apprend rien, dit-il froidement en haussant les épaules ; elle parle d'une attaque contre l'hacienda de la Florida qu'on veut piller et brûler, d'une dame que l'on prétend en-

LES AVENTURES

D'un Peau-Rouge

A PARIS

LES FAUVES DES SAVANES

DEUXIÈME PARTIE

XIV

D'UN CONSEIL DE GUERRE QUI FUT TENU A LA FLORIDA, ET COMMENT IL SE TERMINA.

« Depuis que le major nous a amenés dans ce magnifique gourbi, comme je suis un vieux soldat et que je me méfie comme de la peste des naturels de l'endroit, qui me font l'effet d'être de singuliers chrétiens, je me suis entendu avec mes camarades, sans vous en rien dire, bien entendu, parce que peut-être vous vous y seriez opposé ; je dis donc que je me suis entendu avec mes camarades à seule fin de faire, d'heure en heure, des rondes dans cette forêt qu'ils nomment une huerta, on n'a jamais su pourquoi.

— Au fait, au fait, dit le docteur avec impatience, au fait donc, bavard.

— Bavard, peut-on dire, puisque c'est M. Julian qui m'a ordonné de parler. Pour lors, nous faisons donc une ronde avec les camarades, lorsque j'entr'aperçois, au clair de lune, un particu-

jour-là, tirer au sort. Comme il ne s'était pas présenté, l'adjudant qui assiste au tirage tira pour lui le numéro 48.

Weill père entra alors dans la salle, déclara qu'il avait opté pour la France lui et sa famille, mais que depuis, ayant réfléchi, il préférerait être Allemand, et que son fils serait Allemand.

Il lui fut répondu que la réclamation était un peu tardive, que, ayant opté régulièrement pour son fils mineur, celui-ci était considéré comme Français.

Alors, dit la *Démocratie Franco-Comtoise*, cet individu ne craignit pas, dans l'hôtel de ville d'une cité française, devant l'autorité, devant les spectateurs dont l'indignation était à grand peine contenue, de déclarer qu'il se plaindrait à l'ambassadeur d'Allemagne, qu'il soulèverait un incident diplomatique.

Espagne. — Une épouvantable tempête a sévi sur la région de Valence. La récolte des oranges est compromise.

Berlin. — D'après une dépêche privée de la *Post*, l'incident du consulat français de Damas serait terminé. La Porte aurait promis de punir le coupable.

Algérie. — Mgr le cardinal Lavignerie est allé à Biskra pour rétablir sa santé.

Traité franco-italien. — On croit généralement à Rome que les négociations du traité de commerce, sans être interrompues, entrent dans une nouvelle phase et se continueront par la voie diplomatique.

Loterie Coloniale

Lundi, à dix heures du matin, a eu lieu, au Grand-Orient, le tirage définitif de la loterie coloniale.

Les lots non réclamés dans un délai de six mois, à partir du jour du tirage, seront assignés à une œuvre de bienfaisance, désignée par le ministre de l'intérieur.

Les numéros gagnants sont remboursables à partir du 15 février prochain, au siège du comité, n° 406, rue de Richelieu.

Voici la liste des principaux lots :
Le numéro 1,008,064 gagne 100,000 fr.
Le numéro 1,156,841 gagne 50,000 fr.
Le numéro 25,193 gagne 20,000 fr.
Le numéro 956,622 gagne 10,000 fr.
Les six numéros suivants gagnent chacun 1,000 francs.

743,755	461,334	744,010	955,593
769,631	414,081		

Les dix-neuf numéros suivants, gagnent chacun 500 francs.

671,177	778,474	1,534,490	809,562
834,007	429,320	842,480	396,843
46,819	1,124,311	1,193,285	1,203,621
432,351	1,509,742	1,340,364	671,936
25,464	82,616	907,394	

Enfin 1,145 numéros sont payables 100 francs.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Tribunal de commerce. — Samedi, 28 janvier, les nouveaux juges consulaires de l'arrondissement de Cahors, MM. Caprais Cayla, président du tribunal de commerce; La-

lever; mais tout cela vous le saviez depuis longtemps, Cœur-Sombre. Vous avez deux fois mis le Mayor aux abois, vous avez fait de Calaveras, qui était si fier de sa beauté, la risée et presque le jouet de ses camarades. Vous connaissez trop bien ces deux hommes pour ne pas savoir qu'ils essaieraient par tous les moyens de se venger de vous, que c'est entre eux et vous un duel à mort. Donc, je le répète, cette lettre ne vous apprend rien que vous ne sachiez déjà.

— Votre raisonnement est spécieux, j'en conviens.

— Il est juste. Moi, je vous propose autre chose.

— Voyons, expliquez-vous nettement.

— Deux mots me suffiront : Je m'engage à vous révéler le jour et l'heure de l'attaque, le nombre exact des aventuriers qui composeront la troupe du Mayor, les mesures qui seront prises contre vous, et de quelle façon le coup de main sera exécuté. N'est-ce donc rien cela ? C'est tout bonnement vous livrer ennemi pieds et poings liés; s'il vous échappe avec de tels renseignements, vous n'aurez à vous en prendre qu'à vous-même.

— Vous feriez cela ?

— Oui, sur ma parole d'aventurier, pour deux mille onces.

— Mais qui m'assure que vous ne me trahirez pas ?

— Mon intérêt d'abord, deux mille onces ne se trouvent pas tous les jours dans la savane sous le pas d'une mule; puis ceci, ajouta-t-il en arrachant de sa poitrine un sachet pendu à son cou par une chaînette d'acier.

fon et Greil, juges près le même tribunal, ont prêté le serment d'usage et ont été installés.

Exposition de 1889. — Produits agricoles. — De nombreux agriculteurs ayant demandé à connaître dans quelles conditions serait installée, en 1889, l'exposition des produits divers de l'agriculture et du matériel servant aux exploitations agricoles, M. le préfet du Lot vient d'adresser à tous les maires du département des renseignements précis tant sur la nature des objets qui seront admis dans le groupement agricole que sur le matériel qui pourra être admis à cette Exposition.

Perceptions. — Notre compatriote M. Pechméze, de Saint-Sozy, canton de Figeac, qui a subi jeudi et vendredi à Périgueux, les examens pour l'emploi de percepteur surnuméraire, a été classé avec le n° 1, sur 19 candidats.

Commissariats spéciaux. — Par décret de M. le Président de la République, en date du 21 courant, M. Daprat, commissaire spécial de police à Martel, a été nommé commissaire de police à Hautmont (Nord).

— Par décret du même jour, le commissariat spécial de police existant à Martel, est et demeure supprimé.

Enseignement primaire. — Par arrêté préfectoral du 28 janvier 1888 :

Mlle Marcouly (Valérie), est nommée institutrice titulaire à Sabadel (Lauzès).

Le budget du Lycée de Cahors.

— Nous empruntons au rapport fait par M. Bourdeau, député, au nom de la commission du budget, l'état des recettes et des dépenses du lycée de Cahors pour l'exercice 1886.

Les recettes ont été de 175,140 fr. 82 cent. ainsi réparties : dépenses des familles : pensionnaires, 75,371 fr. 10 ; demi-pensionnaires, 2,462 fr. ; externes surveillés, 2,327 fr. 50 ; externes libres, 13,628 fr. ; élèves à bourse partielle, 3,864 fr. 50, soit pour les dépenses des familles, 100,950 fr. 60. Les dépenses de l'Etat ont été de 62,459 fr. 64, dont 46,853 fr. 14 de subvention sur le budget ordinaire, 15,506 fr. 50 de bourses et 1,200 fr. de trousseaux. La commune a donné une subvention de 260 fr. et 1,650 fr. de bourses, soit 2,210 fr. Comme recettes diverses il faut citer les bourses Galdemar, 7,755 fr., les loyers et fermages 1,185 fr. 58 et 480 fr. de produits divers.

Les dépenses ont été de 183,032 fr. 75 ainsi réparties : personnel : proviseur et censeur, 10,691 fr. 37 ; économat, 8,900 fr. ; maîtres répétiteurs, 7,893 fr. 09 ; professeurs, 64,085 fr. 96 ; maîtres accessoires, 5,498 fr. ; annuaire, 2,900 fr. ; médecins, 800 fr. ; gens de services, 6,835 fr. Total des dépenses du personnel, 107,603 fr. 42.

La nourriture des élèves a coûté 31,866 fr. 78 ; l'habillement, le blanchissage, 9,000 fr. 22 ; l'éclairage et le chauffage, 3,423 fr. 76 ; les livres classiques, papier, fournitures de bureau pour les élèves, 2,953 fr. 91 ; les imprimés, 735 fr. 10 ; la bibliothèque, 299 fr. 52 ; les frais de culte, 119 fr. 40 ; l'infirmerie, 505

fr. 85 ; l'entretien du mobilier, 1,336 fr. 33 ; les réparations locatives, 1,590 fr. 04 ; les trousseaux, 7,809 fr. 65 ; les frais de correspondance, 231 fr. 80 ; les menus frais, 3,631 fr. 61. Total général des dépenses du matériel 75,429 fr. 33.

Légion d'honneur. — Le général Verrier a remis aujourd'hui, en présence du régiment, la croix de la Légion d'honneur à M. La Gineste, chef de bataillon au 7^e de ligne.

Conseils municipaux. — Nous rappelons que l'ouverture de la session ordinaire des Conseils municipaux, en 1888, est fixée au dimanche, 5 février prochain.

Cette session ne pourra pas durer plus de quinze jours.

Nomination ecclésiastique. — M. l'abbé Bel vient d'être installé comme desservant de la paroisse de Montcabrier, en remplacement de son vénérable oncle, décédé le 20 janvier.

Saisie dans un bureau de tabac.

— Les employés des contributions indirectes de Gourdon, ont saisi chez M. Jonclas, aubergiste, 27 livres de tabac de contrebande et 6,120 allumettes également de contrebande.

Arrestation. — Le nommé Tournié, Alexis, âgé de 47 ans, cultivateur à Cabrerets, canton de Lauzès, est un braconnier incorrigible qui vient d'être incarcéré à la maison d'arrêt de Cahors pour n'avoir pas payé une amende résultant d'un délit de chasse qui lui était imputé.

Foire. — Malgré un froid glacial, la foire de Gourdon du 29 janvier a été très importante. Beaucoup d'affaires sur les bœufs et les veaux. La volaille coûtait cher, les œufs valaient de 75 à 80 cent. la douzaine.

La misère à Toulouse. — Nous lisons dans les journaux de cette ville qu'il y a une grande quantité d'ouvriers sans travail.

Il paraît qu'ils se sont rendus, lundi, en très grand nombre, la pelle ou la pioche sur l'épaule, réclamer du travail à la préfecture.

Là, le préfet Cohu les a calmés par de belles promesses, en leur disant que les crédits de 1887 étant épuisés, on n'avait pas encore autorisé les crédits de 1888 ; que, d'ailleurs, le travail reprendrait au Port-Garaud le lendemain. Le lendemain, nouvelle déception.

Ces malheureux sont allés faire du tapage à la porte de M. Ourac, conseiller municipal, qui a attaqué le projet des eaux de Port-Garaud.

Une séance assez vive a eu lieu au Conseil municipal.

Transport des émigrants en voiture de 3^e classe.

— Une réduction de 40 0/0 sur le prix des billets simples de 3^e classe est accordée, sur le réseau de l'Etat, aux émigrants empruntant les lignes de ce réseau pour se rendre à leur port d'embarquement, la réduction est portée à 50 0/0 pour les colons ou émigrants se rendant en Algérie.

Conditions. — Chaque émigrant a droit au transport gratuit de 100 kilogrammes de bagages. Les enfants accompagnant les émigrants

sont transportés gratuitement jusqu'à l'âge de trois ans, mais à la condition d'être portés sur les genoux de leurs parents. De trois à douze ans, ils paient la moitié des prix fixés par le présent tarif. Au-dessus de douze ans ils paient place entière. Il n'est accordé aucune franchise de bagage pour les enfants transportés gratuitement, et cette franchise est fixée à 50 kilogrammes pour les enfants payant moitié prix.

Les prix de transport des excédents de bagages sont perçus suivant les codes de poids indiqués pour les excédents de bagages au tarif général (art. 10).

AVIS IMPORTANT. — Pour jouir du bénéfice du présent tarif spécial, les voyageurs doivent être en mesure de produire, à toute réquisition, les pièces régulières attestant leur qualité d'émigrants.

Pèlerinage du Sud-Ouest

DE LA FRANCE A ROME

Voici les conditions définitives :

1^o Le prix des places, aller et retour, avec arrêt suffisant pour visiter Marseille, Gênes, Pise, etc., etc., est ainsi fixé :

Première classe : 197 francs ;
Deuxième classe : 139 francs ;
Troisième classe : 97 francs ;

2^o Les Compagnies concèdent un compartiment de 10 places pour 8 voyageurs seulement ;

3^o Les Compagnies du Midi et celle du Médoc font une remise de 50 0/0 à tout pèlerin, même isolé, pour venir rejoindre le train spécial entre Bordeaux et Toulouse. La Compagnie d'Orléans accorde 50 0/0 aux groupes de 40 personnes et 35 0/0 aux pèlerins isolés ;

4^o On peut porter des sacs et des valises avec soi ; les autres bagages seront transportés à plein tarif ;

5^o Départ de Bordeaux, gare St-Jean, lundi 9 avril, à 2 heures 40 du soir. Arrêt à Marseille, environ 9 heures de temps ; visite à Notre-Dame-de-la-Garde ; visite de la ville, etc. Arrêt à Pise ; séjour, 6 heures de temps. Arrivée à Rome, jeudi 12, à 6 heures du matin. Séjour à Rome du 12 au 25 avril ; audience du Pape ; visite de l'Exposition vaticane ; visite des basiliques, etc. ; excursions aux environs. L'excursion à Naples et au Vésuve coûtera : 41 fr. 90 en première classe ; 29 fr. 33 en deuxième ; 18 francs en troisième.

Pendant le séjour à Rome, comme durant le parcours d'ailleurs, Messieurs les organisateurs du pèlerinage seront heureux de se rendre utiles aux pèlerins pour tous les renseignements nécessaires, et, ayant habité Rome, ils sont à même de mieux comprendre la langue italienne. M. l'abbé Lassou, curé-doyen de Pellegrue et président du comité d'organisation, rédige un guide spécialement destiné aux pèlerins.

Retour :

6^o Départ de Rome le 25 avril, à 4 heures 15 du soir. Arrêt à Gênes, toute la journée du 26 ; visite de la ville, de l'église de Santa-Maria-di-Carignano, du Campo-Santo, etc., etc. Arrivée à Bordeaux le samedi 28, à 5 heures du matin ;

7^o Les Compagnies voulant être fixées trois semaines à l'avance, il importe que nous ayons les adhésions le plus tôt possible.

La vie à l'hôtel coûtera, tout compris, en moyenne de 7 fr. 50 à 8 fr. 50 par jour.

Pour les adhésions, s'adresser à M. Viau, curé de Soussac (Gironde), ou à M. Lassou, curé-doyen de Pellegrue, président du comité d'organisation.

XV

DANS LEQUEL IL EST PROUVÉ QU'EN AMÉRIQUE ON PEUT APPRENDRE BIEN DES CHOSSES ET FAIRE DE SINGULIÈRES RENCONTRES, QUAND ON SE PROMÈNE DANS UN JARDIN AVANT LE LEVER DU SOLEIL.

Cependant, ainsi que cela avait été convenu dans le conseil dont nous avons rendu compte dans notre précédent chapitre, un peu après quatre heures de l'après-dîner, le docteur, après avoir pris congé de l'haciendero, embrassa sa fille adoptive et serra la main de son fils, s'était mis en route pour Urés, capitale de l'Etat de Sonora, où le général X..., nommé par le général en chef gouverneur de l'Etat, faisait sa résidence.

Vers huit heures du matin du même jour, Bernardo, après une longue conversation confidentielle avec son ami, avait quitté l'hacienda en compagnie de Charbonneau.

Tous deux avaient quitté l'hacienda et s'étaient enfoncés dans la savane, afin de remplir la mission dont ils avaient été chargés.

Presque à la même heure, no Ignacio, le mayordomo s'était éloigné lui aussi.

Enfin, les trois guerriers comanches avaient été expédiés en batteurs d'estrade par Julian.

Ils avaient ordre de revenir au plus vite, dès qu'ils découvriraient une piste suspecte se dirigeant vers l'hacienda.

Les dames, bien entendu, avaient été laissées dans la plus complète ignorance des dangers terribles dont elles étaient menacées, ainsi que des mesures prises pour les conjurer.

GUSTAVE AIMARD. (A suivre)

voir Comment le pourrons-nous ?

— Je ne le sais pas encore, mais je trouverai un moyen, soyez tranquille ; avant trois jours, vous aurez de mes nouvelles.

— Bien, j'attendrai.

Et, s'adressant au mayordomo, Julian ajouta : — Pouvez-vous faire sortir cet homme de l'hacienda sans qu'on le voie ?

— Oui, du côté de la huerta, répondit le mayordomo.

— C'est précisément dans cette direction que j'ai caché mon cheval, au milieu d'un fourré.

— Alors, hâtons-nous.

— Me voici à vos ordres, répondit l'aventurier, qui, tout en échangeant ces derniers mots avec no Ignacio, avait repris ses armes.

Il salua les quatre personnes qui avaient assisté à cette singulière entrevue, et il sortit précédé par le mayordomo.

— Croyez-vous que nous puissions compter sur cet homme ? demanda l'haciendero aussitôt que l'aventurier eut franchi le seuil de la porte.

— Oui, répondit Julian, son intérêt l'empêchera de nous trahir ; d'ailleurs, je le surveillerai.

— En somme, dit le docteur, nous ne risquons pas grand chose en nous fiant à lui.

— Enfin, à la grâce de Dieu ! qui vivra verra ! dit Bernardo, avec son insouciance habituelle.

La discussion fut close ainsi.

On se sépara, et chacun se retira dans son appartement.

La nuit s'était écoulée tout entière.

Le soleil se levait radieux à l'horizon.

AGRICULTURE

La Société d'encouragement à l'agriculture a tenu le 30 janvier sa première séance à l'hôtel Continental.

Après quelques paroles de M. de Lagorsse, secrétaire général, sur les travaux de la Société depuis 1887, M. Foucher de Careil, sénateur, président, a insisté sur les desiderata de l'agriculture, sur ce qui reste à conquérir dans son intérêt : « On a obtenu des succès relatifs, c'est vrai ; mais enfin on en a obtenu. Il en eût été de même sans les changements continus de ministère. »

M. Gaston Bazille a ensuite examiné les différents modes de culture pour la vigne. Des méthodes employées, il ressort que le sulfure de carbone est le meilleur phylloxéricide, comme le meilleur moyen de reconstitution des vignobles est l'emploi des vignes américaines. Il a ensuite abordé la question de la concurrence faite aux vins naturels par les vins d'Espagne, et surtout par les vins de raisins secs. Il faudrait que ces derniers ne puissent être vendus sans que le public sache bien qu'il achète des vins de raisins secs.

Désinfection antiphyloxérique

M. G. F. Bisset, viticulteur, vient de faire connaître à l'Académie des sciences, le résultat d'expériences faites, pendant l'année 1887, sur les plantations en grande culture avec des boutures de vigne ayant subi la désinfection antiphyloxérique, à l'aide du mélange préconisé par M. Balbiani.

Dans un premier lot de 1,500 boutures, les unes ont été trempées dans le mélange et plantées de suite ; les autres ont été trempées, puis mises en stratification. Parmi ces dernières, certaines sont restées immergées dans l'eau pendant huit jours avant la plantation pour les débarrasser du badigeonnage, et les autres ont reçu une incision latérale, dans la partie destinée à être mise en terre, de manière à mettre simplement le bois à nu. Partout, même échec : 15 à 20 pour 100 de réussite, ce qui est conforme aux résultats obtenus précédemment par MM. G. Couanon, Henneguy et Salomon.

D'autre part, à la taille, M. Bisset a fait laisser, dans plusieurs vignes, sur les cep, un certain nombre de serments destinés à fournir les boutures devant être plantées dans le champ à l'expérience. Au moment du badigeonnage, fait en décembre, ces serments sont badigeonnés sur souche, en même temps que les grosses branches et le trou des cep. Ils ont été détachés en février : ils sont donc restés environ quarante-cinq jours sur souche ; ils n'avaient encore perdu qu'une petite quantité de leur badigeon. Ces boutures ont été mises en stratification et n'ont été plantées qu'en avril.

M. G. F. Bisset a planté 3,000 de ces boutures badigeonnées sur souche dans vingt-deux lignes à 0^m 20 les unes les autres, comme celles du premier lot ; entre ces vingt-deux lignes, il a été intercalé onze lignes de boutures ordinaires non badigeonnées et non trempées dans le mélange, au nombre de 1,500 environ, et destinées à servir de témoins.

Boutures témoins, et boutures badigeonnées sur souche ont présenté une réussite identique : environ 90 pour 100 de reprise. Mais les pousses sur boutons badigeonnés ont été plus vigoureuses : elles ont atteint 0^m 50 à 0^m 60.

M. Bisset croit pouvoir légitimement conclure des expériences faites dans son vignoble : 1^o que la bouture trempée dans le mélange Balbiani ne peut être employée dans la pratique ; 2^o que la bouture badigeonnée sur souche, dans les conditions indiquées plus haut, n'exige aucun surcroît de préparation ni de frais, et se comporte aussi bien que la bouture ordinaire.

« Le badigeonnage sur souche peut donc être employé pour la désinfection des boutures destinées à être plantées. »

Nuages artificiels. — L'époque des gelées, si préjudiciables aux vignes, n'est pas éloignée ; un mois à peine nous en sépare. Il est donc indispensable que les propriétaires d'importants vignobles se prémunissent contre ce fléau. Les systèmes employés à cet effet consistent à étendre, au-dessus des vignes, une nappe de nuages artificiels formés par la fumée qui se dégage de la combustion de produits résineux ou d'herbes mouillées.

Les divers procédés dont se servent les viticulteurs n'ont produit, jusqu'à présent, que des résultats approximatifs. On ne connaît que les foyers de M. Lestout qui aient réussi, d'une façon complète, à préserver de la gelée d'importants vignobles.

M. Lestout, a imaginé des foyers cubiques de 20 centimètres de côté, pouvant brûler quatre heures et dégageant une fumée lourde et

épaisse, remplissant admirablement son but de préservation. Il suffit de les placer du nord au sud-est et sur une seule face, de la propriété à préserver. L'allomage peut être fait en un quart d'heure sur un parcours d'un kilomètre et la dépense est insignifiante. Pour développer instantanément de la vapeur d'eau, et former un nuage très intense, il suffit d'asperger les foyers incandescents avec un balai ou quelques brins de paille trempés dans l'eau. Cette opération peut être faite par un enfant.

THÉÂTRE DE CAHORS

Les représentations se poursuivent à notre théâtre avec suffisamment de succès. Lundi, la *Fanchonnette* et le *Châlet* ont de nouveau mis en lumière le sympathique talent de M^{me} Doumoulin, M^{lle} Clémant, de M. Bailly, et l'allure magistrale aussi bien que la voix de M. Carroul.

Lundi prochain, *Charles VI*, avec le concours de M. Carroul et de M^{lle} Guitera, forte chanteuse du théâtre du Capitole.

Nous souhaitons au directeur une salle comble, malgré le mauvais temps.

Notre compatriote M. Soulaucroix, vient de quitter Marseille où il a obtenu les plus brillants succès au Grand-Théâtre. Il fera sa rentrée à l'Opéra-Comique dans *Zampa*, à la fin de la semaine.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ, Bureau 43, Quai Voltaire, Paris. — Sommaire du numéro du 28 janvier 1888. — Courrier de Paris, par Pierre Véron. — La « Conquête du Paradis », nouvelle, par F. Marion Crawford. — A la frontière austro-russe : Un hosa ; Une patrouille de dragons autrichiens. — Les mois fleuris : Janvier. — Eugène Labiche. — L'incident de Florence. — Le théâtre du « Chat Noir ». — L'explosion du fort des Andalous, à Tunis. — Les troubles de Rouen. — Attentat contre Louise Michel. — Chronique des Beaux-Arts. — Théâtres, par Charles Monselet. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Echees, par S. Rosenthal. — Le Monde financier. — Récréations de la famille. — Rébus.

Gravures : A la frontière austro-russe : Cosaque en tenue d'hiver ; pose de fils télégraphiques ; Une patrouille de dragons autrichiens. — La « Conquête du Paradis », par F. Marion Crawford. — Les mois fleuris : « Janvier ». — M. Eugène Labiche, de l'Académie française. — Italie : Le consulat de France ; M. de Laigne, consul de France ; M. Anglade, chancelier du consulat. — Départements : Les troubles de Rouen ; Manifestation aux abords de la cathédrale. — Le Théâtre illustré : Les coulisses du « Chat Noir ». — Tunisie : Les ruines du fort des Andalous. — Pierre Lucas, auteur de l'attentat du Havre contre Louise Michel. — Echees, par Rosenthal. — Récréations de la famille. Rébus.

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal des voyages. Sommaire de la 141^e livraison (28 janvier 1888). — A Suse. — 1884-1886. — Journal des fouilles, par M^{me} Jane Dieulafoy. — Texte et dessins inédits. — Dix gravures de : Vallet, Kohl, Bertrand, Barclay, Eugène Girardot, Ferdinandus, Meunier et M. Dieulafoy, etc. — Bureaux à la librairie Hachette et C^o, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. Sommaire de la 791^e livraison (28 janvier 1888). — Texte : Le fils Valens, par J. Girardin. — L'école normale supérieure, par Louis Rousselet. — Le général du Maine, par M^{me} de Nanteuil. — L'Étain, par Maurice Dubin. — Dessins de Tofani, Jéhannier, Lemaitre, Myrbach. — Bureaux à la librairie Hachette et C^o, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

LA NATURE, Sommaire du 26 janvier 1888. — Le dog-cart de M. Magnus Volk. E. H. — Le croisade contre les pigeons. — La prothèse chirurgicale. Dr A. Cartaz. — Le centenaire de l'Australie. — Influence des bouteilles sur le vin. — Un pied de vigne en Californie. — Le dessèchement du Zuiderzée. — Les bières françaises. Une visite à l'Exposition de 1887. M. A. C..., ingénieur. — Causerie photographique. Gaston Tissandier. — Académie des sciences ; séance du 23 janvier 1888. S. M. Le hijou animé. Epingle de cravate chantante. Supplément : Boîte aux lettres. — Communications diverses. — Recettes et procédés utiles. — Bulletin météorologique de la semaine. — Bureaux 420, boulevard Saint-Germain, à Paris.

LE MUSÉE DES FAMILLES, paraissant deux fois par mois, publié dans son numéro du 1^{er} février 1888. — Quelques jours en Corse, par Victorien Aury. — Le docteur Gambini, par Frédéric Dillaye. — Chronique, causerie de quinzaine. — L'ours et l'Ange, par J. Porchat. — Vengeances de sauvages, par Mario de Bert. — Mon roman, par Louise Mussat. — Il bravo, par B. L. — Le crime de Monsieur Purgon, par Armand Sylvestre, musique de P. Lacôme. — Le boulaou, par P. B. — Correspondance et concours, par Eug. Muller. — Illustrations par E. Compton, C. Mener, F. Régamey, Bodmer, Meissonnier, Geoffroy, Gaillard, et d'après de vieilles estampes. — Bureaux à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

LE MONITEUR DE LA BANQUE publiant tous les tirages. — Bureaux 173, rue Saint-Honoré, à Paris. — Sommaire du numéro 3. — La situation. — Informations financières. — Le tunnel sous la

Manche. — Rentes de la conversion. — Compagnie u canal de Suez. — Sous-Comptoir des entrepreneurs. — Société des Eaux d'Oran. — Les chemins de fer Lombards. — Les chemins de fer Brésiliens. — Vseurs métallurgiques à Lyon. — Marché à terme. — Renseignements utiles. — Banques, escomptes, changes. — Canal de Suez. — Revue des valeurs. — Assemblées générales. — Revue du marché des assurances. — La situation agricole. — Petite correspondance. — Marché des départements.

BOURSE. — Cours au 1^{er} février.

3 0/0	81 75
3 0/0 amortissable (ancien)	90 00
3 0/0 id. 1884	85 20
1/2 0/0 ancien	106 60
1/2 0/0 1883	106 60

Dernier cours du 1^{er} février.

Actions Orléans	1,330 00
Actions Lyon	1,255 00
Obligations Orléans 3 0/0	402 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	288 50
Obligations Lombardes (jouissance	000 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	357 50

UN DIRECTEUR DE THÉÂTRE INTELLIGENT

Avec toutes les modifications exigées par la commission des théâtres : ouvertures nouvelles et couloirs partout, c'est bien le diable si le public en cas de panique ne trouvait pas à s'échapper sans encombrer. Seulement on frémit en songeant à la quantité incalculable de courants d'air que cela a fait surgir. On évite d'être brûlé vif, il faut l'espérer du moins, mais on contracte des rhumes et bronchites que c'est une bénédiction.

C'est pour obvier à ces graves inconvénients qu'un directeur intelligent que nous ne voulons pas nommer pour ne pas avoir l'air de lui faire de la réclame, offre depuis quelques jours, à toutes les personnes qui prennent leurs billets au guichet, six Pastilles Géraudel coquettement enveloppées. Juste de quoi passer la soirée et combattre n'importe quel commencement de toux. De cette façon la pièce est jouée au milieu d'un silence parfait et les artistes sont aux anges.

Nous prédisons sans crainte de nous tromper un succès colossal au Directeur du..., pas de réclames.

Ajoutons que c'est gratuitement que cet habile directeur se fait adresser ces échantillons par M. Géraudel, pharmacien, à Sainte-Ménéhould (Marne), qui envoie d'ailleurs à toute personne qui en fait la demande six pastilles échantillons à titre d'essai.

On trouve les Pastilles Géraudel, à Cahors, chez MM. VINEL, FILHOL, pharmaciens.

CHLOROSE, ANÉMIE, PALES COULEURS
Appauvrissement du Sang
FER BRAVAIS
Le meilleur et le plus actif de tous les ferrugineux
Dépôt dans la plupart des Pharmacies

ÉTUDE

De M^e J. LACOSSE, avoué à Cahors, rue Fénélon n^o 7

VENTE

EXPROPRIATION FORCÉE

A l'Audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au palais de Justice de ladite ville, le samedi trois mars mil huit cent quatre-vingt-huit, à midi.

Conformément aux articles trente-deux et trente-trois du décret du vingt-huit février mil huit cent cinquante-deux, sur les Sociétés du « Crédit Foncier », et par exploit de Serres, huissier à Cahors, en date du dix-neuf novembre mil huit cent quatre-vingt-sept, le « Crédit Foncier de France » a fait signifier à Madame Marie Foissac, sans profession, veuve de Monsieur Jean-Baptiste Couaillac, propriétaire, quand vivait domicilié à Mirandol, commune d'Albas, prise personnellement et comme commune en biens avec son dit mari, et héritière pour partie ; à Monsieur Baptiste Couaillac, fils des prénommés, propriétaire et Madame Marguerite Cagnac, son épouse, le dit Baptiste Couaillac fils, pris personnellement, et en outre comme fils unique et héritier, concurremment avec ladite Marie Foissac, sa mère, dudit Jean-Baptiste Couaillac, décédé, tous les susnommés domiciliés autrefois, à Cayrac, commune d'Albas, et actuellement à Mirandol, même commune, emprunteurs, un commandement d'avoir à payer des annuités arriérées, sous peine d'y être contraints par la voie de l'expropriation de leurs immeubles.

Ce commandement contenait, conformément au décret précité, la désignation des biens qui devaient être expropriés.

Cette mise en demeure étant demeurée sans résultat, l'original a été transcrit au bureau

des hypothèques de Cahors, le vingt-sept décembre mil huit cent quatre-vingt-sept, Volume cent vingt-un, numéro deux.

Le cahier des charges, clauses et conditions auxquelles aura lieu la vente des immeubles, a été déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors, le seize janvier mil huit cent quatre-vingt-huit, où il est tenu à la disposition du public.

En conséquence et à la requête du « Crédit Foncier de France » Société anonyme dont le siège social est à Paris, rue des Capucines numéro 19, poursuites et diligences de son gouverneur, demeurant au siège social, laquelle constitue pour son avoué près le Tribunal civil de Cahors, M^e Lacosse, demeurant en cette ville rue Fénélon numéro 7.

Au préjudice des dits : Marie Foissac, veuve Couaillac, Baptiste Couaillac, fils et Marguerite Cagnac, son épouse, tous domiciliés audit lieu de Mirandol, commune d'Albas :

Il sera procédé, le samedi trois mars mil huit cent quatre-vingt-huit, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, séant au Palais de justice de ladite ville, à midi précis.

A la vente en deux lots des immeubles ci-après :

DÉSIGNATION

des immeubles à vendre telle qu'elle est faite au commandement saisi et lotissement.

Premier lot

Le premier lot se composera d'un domaine situé à Cayrac, mairie d'Albas, comprenant une vaste maison d'habitation, patis, cour, grange, écurie et chai y joignant, ensemble jardin, vigne et pâture y tenant aussi, section H, le tout numéros, 912, 913, 912, d'une étendue de un hectare, soixante-seize ares, quarante centiares.

Deuxième lot

Le deuxième lot se composera d'un domaine dit : à Mirandol, même commune d'Albas, composé de terres, maison de maître, granges, étables, chais, autres bâtisses, jardin divisé au plan d'Albas, comme suit et sur ce terroir :

Mirandol numéros trente-sept, trente-huit, s'il fait partie de la propriété du saisi, soixante-dix-huit, soixante-dix-neuf, quatre-vingt, quatre-vingt-deux, deux cents dix-neuf, quarante, soixante-dix-sept, quatre-vingt-un P., deux cent vingt, trente-quatre, trente-cinq, trente-six, trente-trois, deux P., trois cent trente-huit, ou deux cent trente-huit, deux cent quarante, deux cent quarante quatre, section A.

Ainsi que le tout se poursuit et comporte sans aucune exception ni réserve des différents immeubles qui composent la propriété précitée, lors même qu'ils auraient été omis dans la désignation plus haut, avec les immeubles par destination qui en dépendent et les augmentations qui pourraient y avoir été faites depuis le contrat de prêt.

Tous les frais, ceux d'ordre exceptés, seront payables par l'adjudicataire en sus du prix de son adjudication.

Conformément à l'article 696 du code de procédure civile, il est déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales, sur les immeubles ci-dessus désignés, devront requérir cette inscription, sous peine de déchéance, avant la transcription du jugement d'adjudication.

NOTA. — Aux termes de l'article trente-huit du décret, loi du vingt-huit février mil huit cent cinquante-deux, l'adjudicataire sera tenu :

1^o D'acquitter dans la huitaine de la vente, à titre de provision, dans la Caisse du Crédit Foncier de France, le montant des annuités dues par le saisi.

2^o Et après le délai de surenchère de verser le surplus du prix à la dite caisse, jusqu'à concurrence de ce qui lui est dû nonobstant toutes oppositions, contestations et inscriptions des créanciers de l'emprunteur, sauf néanmoins son action en répétition, si la Société avait été indument payée à leur préjudice.

Mises à prix :

La vente aura lieu en deux lots et les enchères s'ouvriront sur les mises à prix suivantes :

Premier lot cinq cent francs ci... 500 fr.
Deuxième lot deux mille francs ci. 2000 «

En sus des charges,
Fait et rédigé le présent placard, par l'avoué poursuivant soussigné,
Cahors, le dix-neuf janvier mil huit cent quatre-vingt-huit.

L'avoué poursuivant,
Signé : J. LACOSSE.

Enregistré à Cahors, le vingt-un janvier mil huit cent quatre-vingt-huit, F^o C^o Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Signé : JARTY.

Établissement Hydrothérapique

CHEZ M^{ME} SABATIÉ

CAHORS, 6 — Allées Fénélon, 6 — CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Etuves. — Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Etablissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

TARIF :

Douches de toute sorte, à piston, en jet, en pluie, ascendantes, etc., avec friction, ou massage, ensemble.....	1 fr.	Bain simple.....	0 fr. 75
Etuves, avec soins particuliers.....	2 fr. 50	Bains médicamenteux.....	1 fr. 50
Bains de vapeur, Sudation, Fumigation, etc.....	2 fr.	Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels.....	1 fr. 50
		Bareges, Vichy, de Pennès, etc.	1 fr. 50

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.

GRAND ENTREPOT D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRANSAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeau 0 fr. 80; Célestins 0 fr. 80; G^{de} grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCIERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

En vente au bureau du Journal.

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

CADRE DU LOT

En vente chez tous les Libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. — 25 c. en plus par la poste.

Maison spéciale d'Accouchement

DIRIGÉE PAR

M^{me} Angèle Raymond Gérardgeorge

Maitresse Sage-Femme
Rue des Augustins, 28, et place Ville-bourbon, 1, Montauban (T.-et-G.)

PREND DES PENSIONNAIRES

Guérison radicale des Maladies de Matrice

UNE PRÉCIEUSE DÉCOUVERTE

MORT AU PHYLLOXERA !!

GUÉRISON RADICALE DES VIGNES, ET DES ARBRES

Grand dépôt général de l'Engrais insecticide contre le Phylloxera, inventé par M^{me} Martel en 1883, rue de la Banque, près de la gare, à Cahors (Lot).

Cet Engrais a la propriété de donner une vigoureuse végétation, de faire produire de nouvelles racines et de magnifiques raisins. Le badigeonnage par l'Engrais insecticide pétrifié la surface du bois et guérit par son odeur la vigne la plus malade.

M^{me} Martel s'étant fait connaître à l'Exposition et au Congrès de Toulouse, est appelée par beaucoup de propriétaires; ne pouvant quitter son dépôt elle engage ceux qui veulent soigner leurs vignes, à lui envoyer de vieilles barriques excepté les barriques à pétrole.

On est prié de se hâter. Les barriques seront remplies et envoyées contre remboursement de 25 fr. la barrique de 220 litres, les frais de transport étant à la charge du propriétaire.

M^{me} Martel a obtenu une récompense pour son insecticide qui est reconnu supérieur; il a guéri plusieurs vignes à Cahors et dans les environs. De nombreux certificats légalisés attestent l'efficacité du procédé. Ayez confiance, le remède est trouvé, vous aurez du vin!

Réussite assurée

Un prospectus accompagne chaque envoi pour indiquer la manière d'opérer.

Les contrefaçons seront rigoureusement poursuivies

SANTAL DE MIDY

Pharmacie à Paris

Supprime Copahu, Cubébe et Injections, guérit en 48 heures les écoulements. Très efficace dans les maladies de la vessie, il rend claires les urines les plus troubles. Dépôt: Toutes Pharm.

SIROP de SÈVE de PIN MARITIME

Pharm. à Bordeaux.
Le seul préparé avec la véritable Sève de Pin obtenue par injection des bois, guérit les rhumes, toux, gripes, catarrhes, bronchites, maux de gorge, enrouements.
DÉPOT: Toutes Pharmacies.

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE

DE TOUTES LES Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc., des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science
Le Traitement se dirige nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LENOIR, MÉDECIN SPÉCIALISTE, 41, rue St-Louis, à MELON (S.-et-M.). CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance.

Le propriétaire-gérant, Layton.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

PONTIÉ

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénélon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mouselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu le Grand
MÉDAILLE D'OR
L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs à Fribourg
PÉRIQUEUX

Il est facile d'imiter: Il est difficile de créer
l'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sâpin forment essentiellement la base.
Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE.
On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

SA RÉCOMPENSE PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR

PARIS 61, Rue de Rennes, 61

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

INVENTAIRE RAISONNÉ

Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX^e Siècle

SOUS LA DIRECTION DE
M.M. Barthélemy, membre de l'Institut; Harizvid, Dorembourg, professeur à l'École des langues orientales; Comille, Dreyfus, député de la Seine; A. Giry, professeur à l'École des chartes; Glusson, membre de l'Institut; Dr. L. Babat, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris; C.-A. Laisant, député de la Seine; H. Laurent, examinateur à l'École polytechnique; E. Lavrenko, membre de l'Institut; H. Marion, chargé de cours à la Faculté des lettres de Bordeaux; nationale des beaux-arts; A. Walter, professeur à l'École des langues orientales.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25,000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8° estimés à 4,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.
Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.

Chaque livraison 1 franc
Payables à raison de 10 francs par mois
Chaque volume broché 25 francs

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.
ou en 25 séries à 75 centimes
ne reviendra qu'à 18 fr. 75
AVEC 425 CARTES COLORIÉES

15 CENTIMES la livraison avec carte coloriée

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes.

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 40 couleurs, est en vente chez tous les libraires
d'un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adressez, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} liv.